



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
CENTRE TARN**

- Article L5211-10 du CGCT
- Délibération 2020-47 du 06 juin 2020

**DÉCISION DU BUREAU PAR DÉLÉGATION
N°2024-59
DU JEUDI 14 NOVEMBRE 2024**

Présents : MM. Jean-Luc CANTALOUBE, Henri VIAULES, Mme Sylvie BASCOUL, MM. Serge BOURREL, Pierre CALVIGNAC.

Excusés : Mme Isabelle CALMET, Jean-Paul CHAMAYOU.

Objet de la décision : France Services - Recrutement CDD remplacement

Le Bureau a délégation pour recruter, en tant que de besoin, des agents contractuels, conformément au Code Général de la fonction publique, notamment son article L.332-13 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

En raison du congé maternité d'un agent sur le poste de Chargée d'accueil - Conseiller France Services et afin d'assurer la continuité du service, il convient de créer un emploi d'agent non titulaire à temps complet à compter du 18 novembre 2024 et ce jusqu'au 09 février 2025.

- un poste d'Adjoint administratif – C1

Ainsi, le Bureau de la Communauté de Communes Centre Tarn, à l'unanimité :

- décide de procéder au recrutement d'un agent non titulaire dans les conditions susvisées,
- autorise Monsieur le Président à signer le contrat à durée déterminée à intervenir.

En vertu de l'article L 5211-10 du CGCT, la présente décision sera communiquée à l'assemblée délibérante lors de sa prochaine réunion.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Luc CANTALOUBE

**Communauté
de Communes
Centre Tarn**